



Approuvé par arrêté préfectoral n° 2010-351-14 du 17 décembre 2010

-  Limite du périmètre d'étude
-  Périmètre du site d'ARCHIMICA
-  Zone Grisée G
-  Zone d'interdiction R
-  Zone d'autorisation B

Echelle 1/ 750'

Carte du zonage réglementaire

Commune de Bon Encontre

